



Protocole sanitaire de l'Automne des Calanques

Le Parc national des Calanques avait programmé au printemps 2020 un programme d'animations, de sorties et de découverte des patrimoines naturels et culturels exceptionnels de son territoire qui a été reporté à l'automne 2020 en raison de la crise sanitaire.

La programmation de l'Automne des Calanques comprend **une centaine de sorties et d'animations gratuites très majoritairement en extérieur avec une jauge de 10 à 20 participants par sortie**. Les sorties seront accompagnées soit par les agents du parc national directement, soit par les partenaires du parc : accompagnateurs en moyenne montagne, associations d'éducation à l'environnement, collectivités... A destination d'un public familial.

L'automne des Calanques comprend :

1. Des visites en intérieur
2. Des regroupements festifs en extérieur (stands)
3. Des sorties en bateau de transport à passagers
4. Des sorties natures en extérieur
5. Des déambulations / spectacle vivant en extérieur

Le présent protocole sanitaire sera transmis à tous les partenaires de l'Automne des Calanques avant le lancement de la programmation qui doit débuter ce samedi 19 septembre (programmation du 19 septembre au 29 novembre 2020).

1. Visites en intérieur annulées

Etant donné l'exiguïté du bâtiment et les conditions de visites difficilement compatibles avec le respect des règles de distanciation, **les visites du Marégraphe de Marseille sont annulées.**

2. Regroupements festifs en extérieur (stands)

Les fêtes en extérieur (voir p 21) prévues au programme feront **l'objet d'une demande spécifique** aux services de Préfecture par leurs organisateurs qui préciseront le protocole sanitaire. Sont concernés :

- La « Faites de la transition » le mercredi 7 octobre au city stade des Néréïdes organisée par le Naturoscope,
- La « fête de la science » le samedi 10 et le dimanche 11 octobre organisée aux terrasses du Port par l'association « Les Petits débrouillards »,
- La « fête du miel et de l'écoquartier » le samedi 10 octobre organisée par Abiho Calanques

3. Sorties bateau

Ces visites sur des navires de transport de passagers sont organisées dans le cadre de fonctionnement normal de l'armateur. Le parc national se conformera aux règles sanitaires appliquées sur le navire sous la responsabilité du chef de bord (jauge réduite, port du masque obligatoire...).

4. sorties natures en extérieur (espace naturel du Parc national des Calanques)

Pour l'ensemble des sorties natures, quel que soit leur thème ou leur lieu du 19 septembre au 29 novembre 2020, pour une jauge inférieure à 20 personnes, les règles sanitaires appliquées seront :

Règles pour les sorties Automne des Calanques en extérieur

Information des participants : Les règles de déroulement de la sortie seront précisées aux participants dans le mail de confirmation qui comprend toutes les informations pratiques envoyé avant la sortie. Elles seront présentées aux participants lors de l'accueil en début de promenade.

1 Distance physique : Minimum 1 mètre entre les participants lorsqu'on est immobile (sauf si personnes vivant dans un même foyer). Pendant les déplacements, 2 mètres minimum pour un rythme de marche allant jusqu'à 4 km/h. Port du masque pendant les temps d'échange.

2 Respecter les mesures d'hygiène : Désinfection des mains régulièrement avec du gel hydro-alcoolique. Chaque participant doit venir avec son matériel de manière à éviter les contacts indirects. L'accompagnateur prévoira d'avoir une solution hydro-alcoolique et cinq ou six masques en supplément en kit de secours. Avant toute manipulation d'objet (à éviter), les participants sont invités à se désinfecter les mains.

3 Repas et Boisson : Les repas, collations et boissons doivent être prévus de manière individuelle uniquement (sauf s'il s'agit de membres vivant dans un même foyer). Pas de plat partagé.

4 Prêt de matériel : Exclu de manière générale sauf en cas d'impérieuse nécessité et dans ce cas désinfection systématique avant et après utilisation.

5 Transports : Pas de covoiturage organisé. Les lieux et horaires de rendez-vous seront communiqués et nous nous retrouverons sur place.

Responsabilités de chacun

1 Le guide est responsable de son groupe et il a une obligation de moyen : Cela implique que les consignes soient communiquées et comprises, que la prestation est adaptée au contexte (coronavirus mais aussi à la météo, au groupe, ...). Aussi un kit spécial Covid-19 est embarqué dans le fond de sac de l'accompagnateur (gel hydro-alcoolique, masques, gants).

2 Les participants sont responsables de leurs faits et gestes : Chacun doit se conformer aux consignes délivrées et les prendre en compte dans son comportement de manière à éviter tout risque.

3 Concernant les enfants et adolescents : Les jeunes sont sous la responsabilité des parents et/ou des accompagnants.

5. Déambulation / spectacle vivant en extérieur (espace naturel du Parc national des Calanques)

Deux événements sont organisés par des partenaires, ils gèrent eux-mêmes les réservations. Ces manifestations feront l'objet d'une demande spécifique :

Les arts se baladent : événement organisé par le théâtre des Calanques le 26 septembre

Rencontre avec Jean-Luc Hervé, compositeur en résidence de création événement organisé par la fondation Camargo le 8 octobre

Quatre sorties natures ont une forme ou une jauge différente de l'ensemble des sorties. Elles font donc l'objet de **mesures spécifiques supplémentaires**.

Sortie « La diversité humaine des Calanques, racontée par un oiseau », vendredi 2 octobre : Pour la lecture apéritive, les participants seront assis à plus d'un mètre les uns des autres, ils apporteront individuellement leur pique-nique et boissons (sauf pour les personnes d'un même foyer).

De façon à garantir la distance du public pendant la lecture, un système audioguide (micro émetteur pour la lectrice et 20 oreillettes d'écoute) sera mis à disposition du public permettant une proximité de la voix dans le respect de la distance physique, le matériel sera nettoyé avant et après usage.

Sortie « Balade-Ballade : une odyssee en quelques pas » samedi 3 octobre, l'après-midi
dimanche 4 octobre, le matin : La jauge est à 30 personnes, 3 agents du parc national encadreront l'événement pour faire 3 groupes séparés de dix personnes.

Sortie « Balade et séance d'écoute au Parc Pastré » Vendredi 16 octobre : Les consignes et la distanciation physique sera organisée par les personnes accueillant le public, les temps d'accueils et les déplacements s'effectueront avec un masque.

Sortie « Musique au cœur de la nature » mercredi 7 octobre : La jauge est à 30 personnes, 3 agents du parc national encadreront l'événement pour faire 3 groupes séparés de dix personnes. Le temps de concert s'effectuera avec le port du masque et en gardant une distance entre les groupes.

6. Contact organisateur

l'Etablissement public du Parc national des Calanques,

siège social : Bât A – 141 Bd du Prado - 13008 Marseille
représenté par Monsieur François BLAND, Directeur

Francis TALIN francis.talin@calanques-parcnational.fr
Responsable du pôle éducation, culture et développement social
Parc national des Calanques
Fixe : +33 (0)4 20 10 50 06
Mobile : +33 (0)6 07 23 81 67

Monsieur François BLAND,

Directeur du Parc national des
Calanques